

Appel à candidatures

Admission au programme doctoral **SACRe** 2016

Le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) est ouvert à tous les candidats titulaires d'un diplôme de niveau master venant de tous les établissements d'enseignement supérieur, artistes expérimentés ou théoriciens, souhaitant suivre une formation au sein de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres *Research University* (PSL).

Ils peuvent bénéficier d'un contrat doctoral ou d'une bourse sur une durée de trois ans. Cet appel est ouvert à l'international sans limite d'âge.

1. Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créateurs et à des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe.

Ce programme est le résultat de la coopération de six institutions : les cinq grandes écoles nationales supérieures de création – le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis) – et l'École normale supérieure (ENS). Ces institutions sont toutes membres de Paris Sciences et Lettres *Research University* (PSL).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets associant création et recherche, originaux dans leurs méthodes et dans leurs résultats. Couvrant de multiples domaines, à partir de la dénomination du doctorat (« Sciences, Arts, Création, Recherche ») Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des artistes, créateurs et interprètes, mais également des théoriciens en sciences exactes, humaines et sociales, mettant ainsi en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible. Elle conduit pour les artistes, créateurs et interprètes au doctorat d'art et de création.

Le doctorat SACRe place au cœur de la recherche la création d'œuvres, étroitement associée à une démarche problématisée s'appuyant sur des champs scientifiques potentiellement variés : sciences humaines et sociales, sciences exactes et appliquées, esthétique des différents arts. Des collaborations spécifiques peuvent être nouées avec des chercheurs et laboratoires de PSL en fonction des projets doctoraux.

2. Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse et co-encadrement

Pendant toute la durée des études, chaque doctorant bénéficie d'un co-encadrement :

- d'une part, pour tous les doctorants, un directeur de thèse habilité à diriger des recherches (« HDR »). Celui-ci peut ne pas appartenir à un établissement membre de PSL. Les doctorants s'inscrivent dans l'École doctorale 540 de l'ENS (« ED 540 ») qui a un statut dérogatoire.

- d'autre part :

- pour les doctorants artistes ou créateurs : un encadrant artiste ou créateur, si possible enseignant de l'école d'art ou du conservatoire dont le doctorant dépend, désigné par le directeur de l'établissement, sur proposition de l'étudiant. Ce co-encadrant fait partie du jury de soutenance.
- Pour les doctorants théoriciens de l'ENS : un professeur ou un maître de conférences ou un enseignant artiste si possible rattaché à un établissement de PSL co-encadrera la thèse. Ce co-encadrant fait partie du jury de soutenance.

La direction ou l'encadrement de la thèse doit comprendre au moins un représentant d'un établissement membre de PSL.

La formation proposée se déroule sur 3 ans et comprend :

1. Une formation spécifique

Elle est dispensée au sein des écoles d'art et des conservatoires pour les doctorants artistes et créateurs. Chaque institution organise les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés : espace commun de travail, accès aux ateliers, laboratoires, ressources documentaires, collections, salles de répétition, selon la discipline, accès éventuel aux autres formations ou enseignements, accès aux moyens techniques, etc.

2. Une formation mutualisée SACRe

Un séminaire général SACRe réunit l'ensemble des doctorants admis dans la formation. Il est obligatoire (à raison de 2h tous les 15 jours, 3 semestres sur 6). Portant sur une thématique annuelle commune, ce séminaire a pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche.

Il comprend aussi de manière obligatoire des bilans d'étape annuels et présentations des travaux des doctorants. Ils sont ainsi préparés à la réalisation de leur portfolio et à la soutenance de leur thèse. À ce séminaire s'ajoutent des conférences, rencontres ou visites organisées en lien avec le spectre disciplinaire couvert par SACRe.

Les doctorants sont également invités à participer à l'élaboration de publications, de journées d'études, de manifestations publiques, et sont incités à réaliser des actions en partenariat. Pendant la 2^e année d'études, le doctorant est encouragé à partir un semestre à l'étranger. PSL veillera, matériellement et financièrement, à aider la possibilité effective de ce séjour.

Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorants reçus avec attribution de contrats doctoraux par PSL perçoivent l'allocation pendant trois ans, durée légale de la formation. Le report éventuel de la soutenance du doctorat au-delà de la durée de trois ans n'est envisageable que dans des conditions exceptionnelles et, s'il est accordé, ne donne pas droit à prolongation du contrat doctoral ou de la bourse. Le montant du contrat doctoral s'élève à 1684,93 euros bruts mensuels (montant en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010). Sous certaines conditions, les doctorants

Chaque établissement précise sur son site Web [les modalités de dépôt de candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.](#)

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures respectent le calendrier propre à chaque établissement compris dans les dates suivantes :

du mardi 15 mars au samedi 30 avril 2016

À l'issue d'une procédure de sélection, chaque institution se prononce sur l'admissibilité du ou des candidats retenus. L'admission définitive est ensuite prononcée par le jury plénier PSL, après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution. Les résultats définitifs sont annoncés sur le site Web de PSL mi-septembre 2016.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou école d'art d'une part, et à l'École normale supérieure de Paris d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation.

Plus d'informations sur le site Web de PSL : cliquez ici [PSL SACRe](#)